

OBJET : MODERNISATION DU CHEMIN BEDOT - 3ème TRANCHE  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 18 février 1981, Affaire n° 14, vous avez adopté le projet de modernisation du Chemin Bedot à Moufia ainsi que le financement de l'opération estimé à 890 000 F.

En vue de réduire le montant prélevé sur le programme "Voirie Rurale 1981", je vous propose de m'autoriser à solliciter la subvention de 150 000 F inscrite au profit de la Commune sur le programme 1980 du Ministère de l'Agriculture.

Le financement du projet serait le suivant :

- Subvention M.A.....	150 000 F
- Emprunt C.A. (Cat.A).....	350 000 F
- Emprunt C.A. non bonifié (prélevé sur la dotation annuelle de 2 500 000 F).....	390 000 F
	<hr/>
TOTAL.....	890 000 F

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE - Je dois saluer ici une performance. C'est la première fois en dix ans que le Ministère de l'Agriculture nous attribue une subvention pour un chemin rural. Cela est intéressant car on a ainsi droit à l'emprunt de catégorie A qui est à un taux très faible au Crédit Agricole. Par contre le deuxième emprunt appelé "non bonifié" est à un taux plus élevé. Je vais demander à Mr DUPONT de nous préciser ces différents taux.

M. DUPONT - Le taux de l'emprunt de la catégorie A est de 6,25 % et celui de l'emprunt non bonifié est de 10,75 %

Le MAIRE - Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

110 - St Denis le 18 Juin 1981  
Pour le Maire, le Secrétaire Général,  
Signé : Didier C. P. N. A. U. T.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques Lacoste